

DECRET N°_80 /106 DU 6 / 03 /80
portant nomination de Monsieur OKAMBA
Camille, Agent Commercial en qualité de
Directeur Général de la Société Nationale
de Recherche et d'Exploitation Pétrolières
Hydro-Congo.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES -

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu le décret n°79/005 du 9 Février 1979, portant approbation des Statuts
de la Société Nationale de Recherche et d'Exploitation Pétrolières, en abrégé
"HYDRO-CONGO" ;

Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur OKAMBA Camille, Agent Commercial est nommé Directeur Général
de la Société Nationale de Recherche et d'Exploitation Pétrolières "HYDRO-CONGO",
en remplacement de M. BOUDO NEZA appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires.



.../...

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 6 MARS 1980

Par le Président du Comité
Central du Parti Congolais
du Travail, Président de la
République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du Gouver-
nement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Colonel Denis SASSOU NGUESSO

Le Ministre des Mines et de l'Energie

Rodolphe ADADA

